

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18082- 70ÈME ANNÉE

Changement de président à Air Austral

Didier Robert contraint de démissionner

C'est la fin de la triple présidence pour Didier Robert, il est contraint de céder celle d'Air Austral, compagnie aérienne. Il a reconnu hier publiquement qu'une recommandation de la Chambre régionale des comptes met le doigt sur le cumul de la présidence de la Région Réunion et de celle d'Air Austral. La SEMATRA, actionnaire à 98 % d'Air Austral ne se retirera pas, mais qu'en sera-t-il de la SEMATRA dans les mois prochains ?

Depuis 2012, Didier Robert, président de la Région Réunion, cumulait cette responsabilité avec celle de président de la SEMATRA, actionnaire à 98 % d'Air Austral, et de la compagnie aérienne. Cette situation pose manifestement un problème juridique. C'est la Chambre régionale des comptes qui vient de siffler la fin de la récréation. Les magistrats ont décidé de s'intéresser de près à l'actionariat public à 98 % de la compagnie aérienne privée. Le président de la Région Réunion a déclaré que la Chambre régionale des comptes «pointe du doigt le fait que je cumule la fonction de président de Région, de SEMATRA et du Conseil de surveillance d'Air Austral avec des risques potentiels qui pèsent». Didier Robert a donc dû annoncer hier publiquement sa décision de quitter prochainement la présidence du Conseil de surveillance d'Air Austral. Ce choix prend en compte «cette recommandation forte de la Chambre régionale des comptes».

Mais est-ce la seule raison juridique ? Une question d'un journaliste a en effet jeté un froid. Le représentant du « Journal de l'île » a demandé si la démission de Didier Robert était la conséquence d'un courrier adressé par l'Union européenne aux présidents de la Région Réunion et du Conseil général. D'après notre confrère, le contenu de cette missive demande aux deux collectivités de quitter l'actionariat d'Air Austral. Didier Robert a tout d'abord affirmé ne pas avoir été le destinataire de cette lettre. Devant l'insistance du journaliste qui a indiqué que ce courrier avait dû être envoyé depuis plusieurs mois, le président de la Région a fi-



Marie-Joseph Malé, futur PDG pressenti d'Air Austral et Didier Robert, bientôt ex-président de la compagnie aérienne.

ni par dire qu'il n'a pas reçu cette lettre. Dont acte.

Le rapport de la Chambre régionale des comptes sera présenté à l'occasion d'une assemblée plénière de la Région Réunion le 10 mars prochain.

Un ancien d'Air France va devenir PDG

Auparavant, Didier Robert avait pu

donner quelques éléments de la feuille de route.

Concernant Air Austral, cela va se traduire par une réforme de sa gouvernance avec la création d'un conseil d'administration en lieu et place du Conseil de surveillance et du Directoire.

«Cela amènera la SEMATRA à désigner des administrateurs pour siéger dans ce Conseil d'administration», a dit le président de la Région. Avec 98 % du capital, «la SEMATRA sera par le nombre de

ses représentants très largement majoritaire». Le président de la Région précise que «les membres actuels du Conseil de surveillance se retrouveraient en tant que membres du Conseil d'administration avec des bémols. Je ne serai plus membre de ce Conseil d'administration, Jean-Louis Lagourgue ne sera plus administrateur. Nassimah Dindar non plus». Jean-Louis Lagourgue et Nassimah Dindar sont respectivement vice-président de la Région Réunion et présidente du Conseil général de La Réunion. Autrement dit, les élus ne siègeront pas au sein du futur Conseil d'administration. Didier Robert reste président de la SEMATRA.

Conclusion : «Marie-Joseph Malé a vocation à assumer les plus hautes fonctions au sein de Air Austral nouvelle gouvernance. Une assemblée générale extraordinaire est prévue le 16 mars, elle sera l'occasion de valider l'évolution statutaire. Elle sera suivie par un Conseil d'administration qui validera une présidence qui aura aussi la direction générale», dit en substance Didier Robert. En clair, l'ancien cadre d'Air France est fortement pressenti pour devenir le premier PDG d'Air Austral. Créée pour désenclaver La Réunion, Air Austral sera dirigée par un ancien cadre d'Air France, un comble.

Président de l'actionnaire principal hors du CA

En attendant, l'hypothétique actionnaire devant réduire la part de la puissance publique dans le capital reste un serpent de mer. Cette démarche était à l'ordre du jour voici 3 ans, au moment où Didier Robert s'était octroyé la présidence d'Air Austral. Elle se poursuit «sans précipitation inutile».

En conclusion, le président de la Région a jugé bon de préciser que «la SEMATRA aura des représentants qu'elle désignera» dans le Conseil d'administration. Il a dit aussi qu'«en aucun cas n'est envisagé le retrait de la SEMATRA».

Néanmoins, la composition du futur conseil d'administration d'Air Austral ne manquera pas d'originalité. En effet, le président de la SEMATRA, actionnaire à 98 % d'Air Austral, n'en fera pas partie. De plus, tous les élus régionaux ou départementaux présents dans le Conseil de surveillance ne seront pas reconduits dans le futur Conseil d'administration alors qu'aucune élection n'est prévue d'ici la pro-

chaine assemblée générale d'Air Austral. Or, la Région est l'actionnaire majoritaire de la SEMATRA, et le Conseil général détient 20 % du capital de cette SEM. Se pose alors la question de savoir qui représentera la SEMATRA dans le Conseil d'administration ? Cela d'autant plus que Marie-Joseph Malé a souligné que les futurs administrateurs auront d'importantes responsabilités à assumer.

L'absence des élus de la Région et

du Département dans l'instance de direction stratégique d'Air Austral est sans précédent. Elle ouvre donc la porte à toutes les hypothèses sur l'avenir de la SEMATRA, actuellement actionnaire public à hauteur 98 % dans le capital d'Air Austral, compagnie aérienne de droit privé soumise à la concurrence internationale. Mais quid de la SEMATRA en cas d'arrivée d'un nouvel actionnaire ?

M.M.

Les négociations continuent avec Airbus

Marie-Joseph Malé, directeur d'Air Austral, a expliqué que pour le choix des deux nouveaux appareils, le choix de Boeing s'imposait compte-tenu de la petite taille de la compagnie aérienne.

Cela ne remet pas en cause les discussions avec Airbus au sujet de l'avenir de l'acompte versé par Air Austral pour acquérir les deux Airbus A380 densifiés de 800 passagers. Air Austral avait signé deux commandes fermes et deux options. L'arrivée de Didier Robert à la présidence d'Air Austral avait tout remis en cause, et la nouvelle direction avait décidé d'annuler les commandes.

Mais il reste un acompte versé, et des obligations contractuelles et juridiques qu'Air Austral compte bien remplir. Marie-Joseph Malé a précisé que «toutes les options restent ouvertes et que les choses se font». Les discussions se poursuivent avec Airbus et la porte n'est pas fermée à l'avionneur européen dans les futurs achats d'Air Austral.

En effet, en 2022-2023, la compagnie aérienne devra renouveler ses longs courriers Boeing. Autrement dit, Air Austral entrera alors «dans un processus de choix» avec la possibilité de faire jouer la concurrence entre Airbus et Boeing.

Boeing 787 sur la route du low-cost

-Le 22 décembre dernier, Newco, une nouvelle compagnie aérienne avait annoncé vouloir faire de Pierrefonds sa base de développement pour lancer le low-cost dans l'océan Indien et sur la ligne La Réunion-Mayotte-La France.

Marie-Joseph Malé, directeur d'Air Austral, a d'ailleurs cité cette éventualité comme premier élément nouveau de concurrence, avant la fusion Corsair-Air Caraïbes.

Force est de constater qu'Air Austral a choisi de renforcer sa présence à Pierrefonds d'une part, et de se lancer sur la liaison Mayotte-France d'autre part. L'éventualité d'une compagnie low-cost est donc prise très au sérieux. Air Austral compte atteindre la fréquence de deux vols par jour entre Pierrefonds et Maurice, et va ouvrir cette année une rotation vers Rodrigues depuis l'aéroport de Saint-Pierre.

Quant à Mayotte, elle sera desservie à partir de 2016 par les nouveaux Boeing 787-8, achetés depuis le 6 février dernier. Il est prévu qu'ils puissent assurer une liaison sans escale entre Mayotte et la France la majeure partie de l'année, ce que ne pourront pas faire les avions de Newco qui devront faire le plein au Caire.

Air Austral compte séduire les 16.000 expatriés situés au nord de Pemba au Mozambique pour aider à remplir les vols vers la France. Marie-Joseph Malé a précisé que pour eux, la ligne par Mayotte sera le chemin le plus court vers la France. Ils pourront alors être préacheminés par un vol d'Ewa Air, filiale d'Air Austral opérant entre Mayotte et le Mozambique.

Les Boeing 787 seront également déployés sur les lignes vers l'Asie. Cela permettra un vol direct vers Bangkok, tandis que le 737 maintiendra la desserte vers l'Inde, destination qui ne sera plus seulement une escale. Marie-Joseph Malé a confirmé que la Chine sera desservie en partenariat avec Air Madagascar.

Edito

Panique à bord d'Air Austral

Au mois de novembre dernier, Témoignages avait publié plusieurs éditoriaux dans lesquels nous annoncions que toutes les manifestations organisées par Didier Robert au sujet de la continuité territoriale n'étaient qu'un paravent pour tenter de masquer de graves problèmes au sein de la compagnie. Trois mois plus tard, notre thèse se vérifie. Et c'est même Didier Robert qui est contraint d'annoncer lui-même son prochain départ de la présidence d'Air Austral. Cela ne trompe personne, si tout allait bien pourquoi partir ?

En 2011, le président de la Région avait voulu pousser Paul Vergès hors de la direction d'Air Austral. Il avait tout d'abord éjecté Nassimah Dindar de la présidence de la SEMATRA pour prendre sa place. Puis s'appuyant sur son titre de président de l'actionnaire de référence, il avait réussi à s'octroyer la présidence d'Air Austral en janvier 2012. Cela avait entraîné le remplacement des Réunionnais à la direction de la compagnie. Marie-Joseph Malé était employé d'Air France avant de devenir directeur d'Air Austral à la place de Gérard Ethève.

Trois ans plus tard, c'est l'heure du bilan.

L'entêtement de Didier Robert à vouloir à tout prix remplacer Paul Vergès, doublé de sa boulimie de pouvoir illustrée par le cumul des présidences de la Région, de la SEMATRA et d'Air Austral a conduit à la situation suivante : un cadre venu d'Air France va devenir le PDG d'Air Austral.

La stratégie d'Air Austral ne sera donc plus sous la responsabilité d'un élu réunionnais. Cette spécificité s'expliquait par la raison d'être de la compagnie. Air Austral a été créée pour désenclaver La Réunion, pas pour faire voyager les

gens. Toute sa stratégie s'est orientée en fonction de cet objectif, et la présence d'un élu réunionnais à la tête de la compagnie était une garantie du respect de cet objectif.

La présidence de Didier Robert a vu la restructuration du capital de la compagnie. La SEMATRA en détient désormais 98 % grâce à un coup d'accordéon qui a laissé sur le carreau les partenaires privés. Pour se faire, la SEMATRA a injecté 67 millions d'euros dans le capital. Trois ans plus tard, aucun actionnaire privé n'est venu soutenir la SEMATRA. La conférence de presse d'hier a laissé entendre que le ticket d'entrée ne se fera pas à n'importe quel prix. C'est donc la preuve de discussions. Jusqu'où la SEMATRA est-elle prête à négocier ?

Enfin, la présidence de Didier Robert a été marquée par le développement considérable d'une subvention déguisée destinée à quelques compagnies aériennes : Air Austral, Air France, Air Mauritius, Corsair et depuis plus récemment XL Airways. Cette subvention déguisée s'appelle le dispositif de continuité territoriale.

L'an dernier, la Région Réunion a dépensé 24 millions en bons de réduction sur les billets d'avion. Ces 24 millions d'argent frais se répartissent entre les compagnies aériennes. Malgré cette manne, et la baisse conjoncturelle du prix du pétrole, Air Austral peine à réaliser un résultat positif. Cette aide massive des pouvoirs publics interroge donc sur la pertinence du modèle économique.

Bref, le plus dur reste à venir et c'est panique à bord d'Air Austral...

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès
70e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergès ; 1957 - 1964 : Paul Vergès ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991 - 2008 : Jean-Marcel Courteaud
Depuis 2008 : Jean-Max Hoarau

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Présentation du 20e rapport de la Fondation Abbé Pierre

Logement : tout remettre à plat pour une nouvelle politique

Hier à Sainte-Marie, des Réunionnais exclus du droit au logement digne se sont exprimés. La situation est très claire. Le système actuel ne pourra pas résoudre la crise du logement. C'est donc la nécessité d'une nouvelle politique pour laquelle le PCR a des propositions.



La délégation de pauvres qui s'est rendue au Sénat déplore l'immobilisme du système et ses graves conséquences.

C'était hier la présentation publique du 20e rapport de la Fondation Abbé Pierre sur le mal-logement, au lendemain de l'échange avec la presse sur ce sujet (voir Témoignages d'hier). Elle avait lieu à Cinécambaie en présence de nombreux invités. Maurice Gironcel représentait le Parti communiste réunionnais.

La présentation a permis de revenir sur plusieurs temps forts de l'année, dont le séjour d'une délégation réunionnaise de SDF à Paris pour rencontrer le président du Sénat, Jean-Pierre Bel.

Membre de la délégation, Jean-Baptiste Minatchy a pu témoigner des enseignements qu'il tire de cette action. «8 mois après, toujours rien. Veut-on de nous dans cette société?».

Il dit que «c'est aujourd'hui que l'on peut agir, notamment pour la transparence dans l'attribution des logements sociaux». Et de conclure sur un message aux élus : «respecter nos droits sinon venez dormir avec nous dans la rue».

Constat partagé par Expédit. Il cible aussi les élus : comment pourraient-ils vivre dans un 20 mètres carrés loué à 330 euros par mois ? Quant à Ludovic, il dit que l'«on est le plus petit peuple de France, rien ne change malgré notre exposition médiatique». Or sans logement, pas de travail et sans travail, pas de logement.

Après la présentation d'actions me-

nées par la Fondation cette année, son délégué général Philippe Doutréigne a répondu à quelques questions.

Interrogé sur l'utilisation de containers en tant que logements provisoires, il a souligné que le provisoire a tendance à durer. C'est pourquoi il faut être plus ambitieux pour faire du logement social.

L'échange s'est poursuivi par des tables rondes. Elles ont soulevé le manque de moyens. 20 à 22000 familles vivent dans un logement insalubre, avec un système qui produit de l'insalubrité avec en particulier le vieillissement du parc social. Même avec 1000 logements rénovés par an, il faudrait plus de 20 ans pour régler ce problème, a rappelé Dominique Payet du PACT Réunion.

Les témoignages des pauvres et le constat des acteurs du logement montre la situation de blocage du système. Il est incapable de répondre aux demandes de la population et il est donc nécessaire de tout remettre à plat. L'heure du débat est venue, les propositions sont les bienvenues. Dimanche, le PCR a présenté les siennes sur le logement. Les autres organisations politiques vont-elles contribuer à ce débat ?

M.M.

Propositions du PCR pour le logement

- Augmenter la Ligne Budgétaire Unique (LBU) et le FRAFU (voir plus loin le Fonds régional de développement durable)
- Réaliser une programmation pluriannuelle de logements sociaux
- Recourir à des appels à projets pour les constructions innovantes, écologiques et économiques ; mobiliser les terrains inutilisés des collectivités et autres ; taxer les plus-values foncières. Faire appel à l'auto-construction (valoriser l'expérience réunionnaise)

25 propositions du PCR pour une nouvelle politique à La Réunion –2–

69 ans après, une crise sans précédent, un système à bout de souffle

Après le contexte historique des 25 propositions du PCR présenté hier, place à l'analyse. En voici la première partie.



Pour une nouvelle politique à La Réunion

25 propositions du PCR

Face à la crise que connaît La Réunion aujourd'hui, face aux nouveaux défis du XXI^e siècle, rassemblons-nous pour une nouvelle politique, comme l'ont fait les Réunionnais·es en 1945, autour de Raymond Vergès et de Léon de Lépervanche pour sortir La Réunion de la misère coloniale.

édité par **Témoignages**
dans le cadre de son 70^{ème} anniversaire

Les politiques menées par les gouvernements successifs depuis la loi du 19 mars 1946 ont produit des résultats contrastés mais préoccupants pour l'avenir.

Sans sous-estimer en effet les avancées obtenues sur le plan de la santé de l'éducation, des infrastructures, et les progrès réalisés dans les domaines de l'import substitution et de l'agroalimentaire, du développement des services marchands, il apparaît aujourd'hui que le cadre en vigueur depuis plus d'un demi-siècle a épuisé ses effets, que le niveau du chômage qui gangrène notre société est insupportable et qu'il obscurcit l'avenir et les perspectives pour les jeunes.

L'étude réalisée par l'INSEE en partenariat avec le Conseil général au sujet des indicateurs sociaux départementaux, révèle le diagnostic suivant :

“- Une situation sociale hors norme. Avec 343 000 personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté monétaire, La Réunion est un département hors norme. Il faut le comparer à des territoires deux à trois fois plus peuplés ou regrouper plusieurs départements de même taille pour retrouver un nombre de pauvres aussi élevé.

L'absence d'emplois et des revenus d'activité insuffisants expliquent principalement cette situation. Elle a pour conséquence un recours massif aux minima sociaux qui couvrent 150 000 foyers et 240 000 personnes. La précarité touche plus particulièrement les personnes âgées et les jeunes : 40 % des plus de 65 ans et la moitié des moins de 20 ans sont pauvres. Pour les plus âgés, la faiblesse des revenus s'accompagne d'une entrée en dépendance plus précoce que dans l'Hexagone, dès 50-59 ans contre 70-79 ans.

Malgré cette forte précarité, les problématiques de l'enfance en danger et du handicap se posent dans des termes proches de la situation métropolitaine, confirmant ainsi que la question monétaire n'explique pas tout.

Cependant, l'importance du niveau de la pauvreté représente un véritable défi à relever en matière d'action sociale à La Réunion. Ce niveau de pauvreté ne laisse aucune marge de manœuvres aux collectivités privées d'une partie des aides de l'état lesquelles ne pourront se retourner vers cette population pauvre pour équilibrer leur compte.”

Le taux de chômage à La Réunion bat tous les records, oscillant autour de 30% de la population active : fin octobre 2014, le nombre de personnes en recherche active d'emploi était de 134 960 ; le nombre de personnes inscrites à Pôle Emploi toutes catégories confondues étant de 168 950. Si la France comptait 10 millions de chômeurs, quelle serait la situation là-bas ?

Plus de 25 000 ménages sont en attente d'un logement.

Malgré les actions entreprises, force est de constater que le nombre d'illettrés est de 110 000 en 2014, soit 68 ans après la loi du 19 mars 1946 et l'instauration de l'école publique obligatoire.

La montée de la délinquance, le taux de suicide chez les jeunes, le phénomène des grossesses précoces, l'alcoolisme, les violences intrafamiliales et particulièrement les violences faites aux femmes sont autant de signes montrant le délitement de la société réunionnaise.

(à suivre)

Négociations avec l'Union européenne, la Banque centrale européenne et le FMI

La Grèce maintient ses mesures sociales d'urgence

Après plusieurs jours de négociations intenses, de pressions et de menaces, la Grèce a envoyé à Bruxelles, sa liste des réformes, point de départ valide pour qu'Athènes et ses créanciers s'entendent sur la poursuite du financement au pays jusqu'à la fin juin.



Les discussions continuent à Bruxelles.

Vendredi 20 février, un accord a été validé entre la Grèce et ses créanciers internationaux (FMI, BCE, UE), pour la poursuite d'un plan de sauvetage au pays. Raison pour laquelle, Athènes a présentée sa liste de réformes devant être approuvée par les créanciers.

Une liste arrivée au bon moment

Une source, citée par l'agence de presse Reuters, à la Commission Européenne, a indiqué que la liste présentée est suffisamment complète pour constituer un point de départ valide en vue d'une conclusion réussie de la revue du programme grec de redressement, qui

doit permettre d'ici au mois d'avril la reprise des versements à la Grèce de l'assistance financière européenne ».

Si les trois institutions – Fonds Monétaire International, Banque Centrale Européenne, Union Européenne – estiment les avancées récentes de « positives ». Toutefois, les partenaires de la Grèce au sein de la zone euro devront également se prononcer sur cette liste de réformes. Le patron de la zone euro, Jeroen Dijsselbloem, a indiqué, devant des parlementaires européens, que cette liste est « une première étape, ce n'est pas un nouveau mémorandum ».

Pas de mémorandum, mais une « une indication du type de réformes que les autorités grecques souhaitent favoriser, remplacer ou poursuivre », a-t-il ajouté, ajoutant

qu'il « va falloir du temps pour aller dans les détails et mettre sur pied un nouveau contrat avec la Grèce ».

Des contreparties

Le gouvernement grec est parvenu à maintenir la pression, en ne renonçant pas aux mesures sociales d'urgence qu'Alexis Tsipras, Premier ministre, avait promis lors de son arrivée au pouvoir. Ce dernier tient à mener à bien sa lutte contre la « crise humanitaire », pour aider les plus vulnérables, pour cela il prévoit de fournir de l'électricité gratuite à 300.000 familles dans le besoin, donner un accès gratuit aux soins médicaux pour les plus défavorisés, distribuer des coupons d'aide alimentaire, aider au transport pour les plus modestes et enfin soutenir financièrement et spécifiquement les retraités ayant de faibles pensions.

Le point voulu par Bruxelles aura été accepté par les Grecs, ainsi la liste ne comprend pas l'augmentation du salaire minimal, de 580 à 750 euros. D'autres mesures auraient été retenues, selon l'Agence France Presse, qui pourraient susciter le débat, comme le blocage des saisies de résidences principales et les mesures incitatives au paiement des arriérés d'impôts et d'emprunts bancaires passant par un effacement d'une partie des sommes dues.

« C'est logique qu'il y ait des mesures dans la philosophie de ce que souhaite Syriza », mais « ils doivent tenir compte aussi de l'équilibre budgétaire », a indiqué le commissaire européen aux affaires économiques, Pierre Moscovici. Une déclaration qui présage de nouvelles négociations tendues, tant le côté européen refuse tout compromis.

Céline Tabou

La justice américaine condamne les autorités palestiniennes

La justice des Etats-Unis instrumentalisée pour satisfaire des objectifs politiques

Le 24 février, la justice américaine a condamné l'Autorité palestinienne (AP) et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) à payer 192 millions d'euros aux familles de victimes américaines d'attentats commis en Israël en 2002 et 2004.



L'adhésion de l'État palestinien à la CPI doit permettre de juger les Israéliens responsables de crimes de guerre en Palestine. Les Etats-Unis ont donc choisi de contre-attaquer en utilisant leur justice.

Opposés à la reconnaissance d'un Etat palestinien, les Etats-Unis ont durant ces dernières années mené la charge contre les organisations palestiniennes, en soutien aux dirigeants israéliens. Un jury populaire de l'Etat de New York a condamné, lundi 23 février, l'OLP à verser 218 millions de dollars (192 millions d'euros) d'indemnités aux familles de victimes d'attentats commis en Israël pendant la seconde Intifada, entre 2002 et 2004.

Près de 400 millions d'euros demandés

Les familles des 11 victimes israélo-américaines décédés à Jérusalem ont saisi la justice américaine, suite aux six attentats attribués aux Brigades des martyrs d'Al-Aqsa et au Hamas, qui ont fait 33 morts et plus de 450 blessés. Elles avaient réclamé 350 millions de dollars d'indemnités, mais après six semaines de procès, la somme a été fixée à 218 millions de dollars. Une enveloppe qui pourrait tripler en vertu de la loi antiterroriste américaine.

Pour Nitsana Darshan-Leitner, un des avocats des familles des victimes, « l'OLP et l'AP savent désormais que le soutien au terrorisme a un coût ». Selon les familles des vic-

times, l'ancien dirigeant palestinien Yasser Arafat et son entourage « faisaient en sorte que les employés de l'OLP qui voulaient commettre des attentats soient payés et que les familles de ceux qui y laissaient la vie soient dédommagées », a cité l'agence de presse Reuters.

Ce procès à forte dimension politique s'est déroulé après l'adhésion de l'Autorité palestinienne à la Cour pénale internationale (CPI), qui lui permet de poursuivre des responsables israéliens, mais aussi palestiniens, pour crimes de guerre. Le ministre des affaires étrangères israélien, Avigdor Lieberman, a estimé que la décision du jury américain était « avant tout une victoire morale pour l'Etat d'Israël et pour les victimes du terrorisme ».

Qualifiée de « décision historique » Nitsana Darshan-Leitner, l'une des avocates des plaignants, cette dernière a ajouté que cela « ne va pas ramener les membres de ces familles ni panser leurs blessures physiques et morales, mais c'est véritablement un acte de justice qui va leur permettre de tourner la page après des années de souffrance tragique ».

L'AP fera appel de la décision

De leurs côtés, les avocats de l'OLP et de l'Autorité palestinienne ont plaidé le fait que les deux entités avaient condamné les attentats et que ceux-ci avaient été le fait de fonctionnaires subalternes n'obéissant pas à leur hiérarchie.

L'avocat de l'Autorité palestinienne Mark Rochon a affirmé que les organisations ne devaient pas être tenues pour responsables de ces attaques « folles et terribles ». D'autant qu'il « n'y a pas de preuve concluante que les dirigeants de l'Autorité palestinienne ou de l'OLP aient été impliqués dans la préparation de certains actes de violence spécifiques ou qu'ils les aient approuvés ».

Pour le gouvernement, cette décision est la dernière tentative en date des actions « des radicaux anti-paix en Israël d'utiliser le système légal américain pour faire avancer leurs objectifs politiques et idéologiques étriqués ».

Ajoutant que la décision du jury sert « le blocage de la solution des deux Etats, l'expansion des colonies illégales sur nos terres, la poursuite des attaques et du détournement des ressources limitées de l'OLP et de l'Autorité destinées aux services vitaux pour notre peuple, et la volonté de détourner l'attention du public des inégalités et des injustices que subissent les Palestiniens au quotidien et que nous essayons de combattre dans le strict cadre légal ».

L'Autorité palestinienne a annoncé son intention de faire appel. « Les charges retenues contre nous n'ont aucun fondement. De plus, le tribunal de New York ignore les précédents jugements rendus par d'autres tribunaux américains [...] Nous ferons appel et nous savons que nous gagnerons », a affirmé un communiqué du gouvernement de l'Autorité palestinienne à son siège à Ramallah en Cisjordanie occupée.

Céline Tabou

Oté

**Sa sé arienk in fèyton sa mi di aou !
Oui, mé in fèyton danjétab !**

Matant Zélida la ékrir Justin :

Mon shèr nové, mon spès salté, rouj-de-fon dovan l'éternité, mi antann dir désèrtin moun an parmi zot i aprésyé pa bann fèyton k'i pass dann télé. I paré in pé i pass lobtan pou fé bann réflèksyon filozofik, i rod lo bon, i rode lo mové, i rode sak lé moral épi sak lé pa moral. Siouplé, dousmann avèk moin, pou kosa alé rode loin konmsa ? A kosa i sèrv soupèz lo bon avèk lo mové koté. Pars, sèryèzman, zot i kroi pa demoun i shèrs arienk l'amizman la-dan ? L'amizman dann in l'amizman, mi pans sa lé natirèl. Sak lé pa natirèl sé d'alé rode, konm di lo kont, lo pou dann la tête na poin shové. Alor, siouplé, asé fé tourn zot réflèksion dann vide. In fèyton, sé in fèyton é ni plis ni moins. Donk alon kontant anou dé sa. Tok ! Pran sa pou toi !

Justin la fé pou répons :

Mon vyé matant k'i koz toultan la boush rouvèr, sak ou i di i étone pa moin d'ou. I étone pa moin antann aou dir sa, pou in n'afèr k'i pass shak instan, troi-katrèr dan la zourné é demoun i arète kolé dovan zot l'ékran. Arienk lo tan zot i pass lé sifizan pou réflèshir dsi lo bien ou sinonsa si lo tor ké sa i fé dann l'éspri kréol : moin pèrsonèl, moin lé a d'mandé si afors rogardé, rogardé é rogardé si dmoun i fini pa par pèrd konm i di, lo sans kritik.

Dézyèm z'afèr, la télé sa i fé avèk larzan é sa nana son bann rosète pou éskotch aou dovan out l'ékran. Oplis ou i rogard oplis ou i vé rogardé, oplis ou i fini par trouv lo zafèr intéréstan. Matant, ou i pans pa sa nana son rosète sa ? Ou i pans pa sa i fé konm in l'adiksyon, konm la drog, konm sigarète, konm zamal. Lé vré sé in drog ou i boir pa, la pa non pli in n'afèr ou i manz sansa ou i fime, mé sé konm di lo kont in drog imatéryèl. Ou i pans pa sa i égzis ?

Final de kont, ou i pans pa mèm si sé in fèyton, ébin fèyton-la lé riskab ète danjétab pou la moral bann éspéktatèr ? Tok ! Pran sa pou ou !

Justin

« Alé rod sosis fri dann vant koshon » – in kozman pou la rout

Mi ansouvien in bout in shanté Ziskakan, té i di konmsa : « Oté démarshèr, oté volèr, asé rod sosis fri dann vant koshon ». Kosa sa i vé dir ? Sa i vé dir solman arèt profit dsi la kroiyan demoun. Asé roul de moun dan la farine, fé pran azot po d'shanm pou pla kouvèr. Sa lé vré pou manjé, sa lé vré pou la politik, sa lé vré an zénéral poutout z'afèr. Fé travay zot koko ! fé bouy zot matyèr griz ! zot va oir si rant-rant ni tonm pa dakor rantre nou.!